

52020 - Maintenance courante des collèges publics

Proposition d'ajustement des modalités de gestion des travaux de faible ampleur et des grosses réparations dans les cités scolaires, et d'approbation d'un projet d'avenant à la convention cadre conclue avec la Région

CP/2020/244

Service chef de file :

J4-Immobilier

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin et la Région interviennent pour des travaux de maintenance dans les cités scolaires. Par convention, la gestion complète des travaux a été confiée à une des deux collectivités sur les 5 sites suivants : André Maurois à Bischwiller, Henri Meck à Molsheim, Kléber à Strasbourg, Jean Monnet à Strasbourg et Haute Bruche à Schirmeck.

Le présent rapport propose la signature d'un avenant n°1 à la convention entre la Région et le Département du Bas-Rhin afin d'autoriser la Région à poursuivre des travaux déjà engagés avant signature de la convention, sur la partie « Lycée » de la cité scolaire André Maurois, gérée par le Département et d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Le présent rapport propose la signature d'un avenant n°1 à la convention entre la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin, relative aux travaux de maintenance et d'urgence des cinq cités scolaires du département. Cet avenant autorise la Région à poursuivre son programme de mise en accessibilité de la partie « lycée » de la cité scolaire Maurois à Bischwiller, gérée par le Département.

Sur le territoire du Département du Bas-Rhin, il existe cinq cités scolaires :

- la cité scolaire Jean-Baptiste Kléber à Strasbourg,
- la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg,
- la cité scolaire Henry Meck à Molsheim,
- la cité scolaire André Maurois à Bischwiller,
- la cité scolaire Haute Bruche à Schirmeck.

La convention, signée le 11 janvier 2019 par la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin, a mis en place une maîtrise d'ouvrage unique sur chaque cité scolaire en définissant les modalités d'intervention et la répartition des charges entre les deux collectivités.

Celle-ci permet désormais une approche plus cohérente et une appréhension globale des problèmes. Il est en effet plus efficace et pertinent de mener une réflexion et d'engager des programmes de maintenance à l'échelle de l'établissement plutôt que de découper les interventions par bâtiment, avec une gestion complexe des interfaces techniques.

Cependant, sur la cité scolaire Maurois, une opération de mise en accessibilité du lycée

avait été engagée par la Région Grand Est préalablement à la signature de la convention et il serait coûteux et inefficace d'annuler cette opération pour la reprendre ensuite dans une opération plus globale au niveau de la cité scolaire.

Par conséquent, le projet d'avenant en annexe, vous propose d'autoriser la Région Grand Est à poursuivre jusqu'à son terme cette opération.

La Commission Territoriale Nord réunie le 31 août 2020 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver le projet d'avenant autorisant la Région Grand Est à achever les travaux de mise en accessibilité du bâtiment lycée de la cité scolaire André Maurois à Bischwiller, gérée par le Département du Bas-Rhin,*
- d'autoriser son Président à signer cet avenant.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY